



Augmenter la performance de vos équipes via la médiation !

Vous souhaitez améliorer l'ambiance au travail, créer un environnement propice à la créativité et à la productivité de vos collaborateurs ? Vous mettre en conformité avec la loi concernant la prévention des risques psycho sociaux et le stress au travail selon les articles L 4121-1 et L 4121-2.

Atys
conseils **vous accompagne**

- Par ses **diagnostics** et ses **médiations** intra entreprise.
- Par la **formation** de vos équipes de management, de votre équipe Ressources Humaines, de vos chefs d'équipe, de vos superviseurs ...

Dans plus de 70% des cas la médiation aboutit.

Pourquoi pas vous ?

Réalité d'aujourd'hui :

- Le conflit est **coûteux** pour l'entreprise, il génère **démotivation**, **baisse de productivité**.
- Il est **contaminant**, **dégrade l'ambiance** au sein de l'entreprise, **entame le dynamisme** des collaborateurs et les **résultats** de tout un service.

Réponse :

- La **médiation** en entreprise est un processus **structuré** et **confidentiel**. **Souple** et **adaptable**, elle **préserve les relations**, gage de pérennité et de prospérité pour l'entreprise.
- La **médiation** est un outil d'accompagnement reconnu. Elle met les parties à l'abri des affrontements conflictuels. **Amiable**, **simple** et **rapide** elle apporte des réponses positives et réalistes pour la gestion des ressources humaines de l'entreprise.

La médiation s'applique dans les situations suivantes :

- Souffrance au travail
- Mutation délicate
- Restructuration
- Manque de motivation
- Stress au travail
- Harcèlement
- Dépression
- Burn out
- Licenciement
- Equipe divisée
- Mésentente
- Tension, ...

NOTRE OFFRE

Notre accompagnement tout au long de l'année permettra à vos salariés d'évacuer leur stress, d'extérioriser leurs problématiques, de parler des conflits sous jacents, d'identifier les problèmes d'entente, d'augmenter leur motivation et de faciliter le travail en équipe.

Nous sommes en mesure de vous apporter des solutions rapides en tenant compte de votre contexte, de votre budget et de vos objectifs.

- Un service de **diagnostic** du besoin de l'entreprise (questionnaires préalables, entretiens individuels) pour repérer le climat social et déterminer le plan d'actions à mettre en place.
- Un service de **Co-médiation** par des médiateurs **pluridisciplinaires**.
- Un service de **formation** initiale à la médiation pour vos collaborateurs qui souhaitent intégrer les techniques de médiation au sein de l'entreprise.

Toutes nos actions entrent dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise en conformité avec la loi sur les risques psycho sociaux et le stress au travail (L4121-1 / L.4121-2).

Diplômées de l'IFOMENE, premier centre de formation à la médiation en France, nos médiateurs pluridisciplinaires, **Jennifer Arbareri** (psychologue du travail) et **Dorothee Bernard** (Juriste), sont des Professionnelles à l'**Ecoute** de l'entreprise et de vos salariés. Elles vous **Conseillent** et vous **Accompagnent** dans la gestion de votre force de travail pour vous permettre de faciliter et **d'apaiser les relations au sein de votre entreprise.**

Les règles de base :

- **CONSENSUS** : Pas de médiation par contrainte, les parties peuvent mettre fin ou reprendre la médiation à tous moments.
- **CONFIDENTIALITE** : Les parties signent un document dans lequel elles s'engagent à garder le secret. Le médiateur est tenu au secret absolu.
- **INTERDEPENDANCE** : Le médiateur ne connaît aucune des parties.
- **POUVOIR** : Le médiateur ne propose aucune solution, il aide les parties à dialoguer et à surmonter les obstacles.
- **RAPIDITE** : La médiation est organisée en session de 2 heures de travail.

Pour une étude personnalisée
contactez nous

1 rue principale
67310 TRAENHEIM
03.88.50.92.98
www.atys-conseils.fr

Atys
conseils